

Recommandations d'honoraires

Les recommandations d'honoraires sont des valeurs indicatives pour les honoraires des formateurs/trices de parents formés (avec certificat ou qualifications pertinentes vérifiables).

Les formateurs/trices de parents disposent idéalement d'une formation initiale spécifique, d'une formation continue en formation des adultes, de connaissances attestées en psychologie du développement des enfants et des adolescents, de connaissances attestées en sociologie de la famille et de connaissances spécifiques en formation des parents. Plus d'informations à ce sujet sous "Qualité dans la formation des parents".

La fourchette des honoraires recommandés dépend des qualifications et de l'expérience professionnelle des formateurs/trices de parents et des spécialistes.

Sauf accord contraire, la préparation et le suivi sont compris dans les honoraires.

Manifestations (cours, atelier, animation de groupes de discussion ou autres) :

- CHF 110 à 190 pour une leçon de 45 minutes (si l'on compte une heure, les honoraires augmentent en conséquence).
- Co-animation : + 50
- Tarif journalier : 1000 à 1700

Exposé spécialisé :

- Forfait de CHF 500 à 600 (env. 1h, y compris de courtes discussions, réflexions et questions, y compris préparation pour un thème nouvellement préparé)
- Exposé spécialisé suivi d'une participation à une discussion : CHF 650 à 750
- Exposé spécialisé suivi de la direction d'une discussion : CHF 700 à 800

Direction d'une table ronde

- Forfait de CHF 300 à 500 (y compris préparation et briefing des participants à la discussion)

Participation à la table ronde :

- Forfait de CHF 100 à 200

Travail sur le projet et le concept

- CHF 100 à 150/heure.

Les droits d'utilisation et les droits d'auteur des documents du séminaire restent la propriété de l'auteur. Les droits d'auteur peuvent être transférés à d'autres personnes moyennant une indemnité unique.

Prise en charge des enfants par des spécialistes/personnes de garde enfant confirmées

Informations : <https://sslv.ch/le-salaire>

Frais

- Indemnité forfaitaire de déplacement si le temps de trajet est supérieur à 1h (les deux trajets) : Demi-taux d'honoraires par heure
- Voyage en train 2ème classe, plein tarif
- Indemnité kilométrique CHF 0.70/km
- Frais de parking en fonction des dépenses
- Préparation de copies et mise à disposition de la documentation du séminaire selon les frais effectifs
- Repas max. CHF 30
- Nuitées max. CHF 150

Règles en cas d'annulation par le mandant

Sont réglées par contrat avec le/la mandant(e).

- Jusqu'à 31 jours avant la réalisation : dépenses déjà engagées, à régler par contrat
- Jusqu'à 14 jours avant la réalisation : frais déjà engagés, à régler contractuellement
- 2 à 7 jours avant la réalisation : 75% des honoraires convenus.
- 0 à 1 jour avant la réalisation : 100% des honoraires convenus

Règles en cas d'annulation par le mandataire

La gestion d'une annulation imprévue (p. ex. maladie) de la part de la formatrice ou du formateur de parents est réglée par contrat. Les parties contractantes conviennent soit d'une date de remplacement, soit le/la formateur/trice de parents met à disposition un remplaçant de même valeur si nécessaire.

21 mars 2024, Formation des Parents CH